



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du conseil d'administration

Séance du 22 juin 2018

Présents : Monsieur Charles-Ange GINESY, président de séance,

Titulaires : Madame Marie BENASSAYAG, Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Monsieur Pierre DONADEY, Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Philippe PRADAL, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Philippe ROSSINI, Monsieur Joseph SEGURA, Monsieur Jean THAON, Monsieur Francis TUJAGUE

Suppléantes : Madame Janine GILLETTA, Madame Josiane PIRET, Madame Vanessa SIEGEL

Procurations : Monsieur Jean LEONETTI à Monsieur Charles-Ange GINESY, Monsieur David LISNARD à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP

RAPPORT N° 18-11 - MODIFICATION DU PROGRAMME D'ÉQUIPEMENT 2018

Lors de la séance du 7 décembre 2017, le conseil d'administration a adopté le programme d'équipement 2018 du budget principal pour un montant de 12 877 291 €. Au vu de l'exécution de ce programme, il s'avère nécessaire de procéder aux modifications suivantes :

A – concernant le matériel roulant :

Au regard du constat de ces derniers mois, il est apparu deux problématiques distinctes concernant certains véhicules :

Prendre en compte le parc matériel roulant des engins à forte culture métier, en répondant prioritairement à plusieurs objectifs :

- assurer une cohérence de parc (vieillesse) concernant les vecteurs à forte sollicitation opérationnelle et incontournables dans la lutte contre les feux urbains. L'engin ciblé est le Fourgon Pompe Tonne Léger (FPTL) ;
- diminuer, pour ce type d'engins, le taux de pannes et d'indisponibilité qui sont aujourd'hui croissants par l'achat d'engins neufs ;
- répondre aux exigences de formation des personnels en mettant à disposition du GF Formation, par ripage, des engins pompes de bonnes factures ;

- anticiper sur l'ouverture du CIS de Saint-Laurent-du-Var en 2019 et une éventuelle affectation d'un engin pompe.

La convergence de ces quatre objectifs conduit à privilégier pour 2018 l'achat d'un engin pompe de type FPTL.

2) Equilibrer au mieux le parc de Véhicules Légers Hors Route (VLHR) :

A ce jour, le parc de VLHR est cohérent en nombre et en qualité mais un déséquilibre s'est créé avec les VLHR dits "4X4 franchisseurs".

Ce sont des engins à privilégier lors de cheminements en zones escarpées et/ou d'engagement en colonne feux de forêt (cf. doctrine GF Opérations), dont une partie non négligeable du parc (38%) est amortie (entre 16 et 23 ans). Pour certains de ces VLHR, leur renouvellement devient urgent.

Pour ces raisons, il vous est proposé l'acquisition d'1 FPTL et de 3 VLHR dits "4X4 franchisseurs" pour un montant total de 321 500 € à la place de l'achat de véhicules type CCRL envisagé dans un premier temps pour un montant de 340 000 € et reporté à une période plus propice aux "expérimentations". Un plan d'équipement pluriannuel structuré et "novateur" intégrant ce type d'achat sera présenté ultérieurement aux instances délibérantes.

Il est aussi proposé l'acquisition d'un 3^{ème} PC Colonne pouvant avoir vocation à être également armé en PC Médical en cas de besoin, pour un montant de 150 000 €.

En outre, il est prévu d'acheter 2 FPTL SR + 1 FPT à l'UGAP. Or, le marché de l'UGAP pour la fourniture de ces engins est en cours de relance. La notification étant prévue pour le mois de juin, sous toutes réserves, une livraison ne pourra être envisagée avant la fin de l'année. C'est pourquoi, les montants votés au programme initial seront répartis pour 90 % en 2018 et pour les 10 % restants en 2019.

En conséquence, il convient de modifier partiellement le programme d'équipement dans sa partie **Matériel roulant** comme suit (les modifications sont en italique et en gras) :

- Matériel roulant :

Poursuite du programme de renouvellement et de rajeunissement de la flotte des véhicules d'incendie et de secours :

Opérations	Qté	Crédits de Paiement (CP) 2018 (en €)	Crédits de paiement (CP) 2019 (en €)
Véhicule d'incendie et de secours			
Autorisation Programme (AP) 2017			
CCFM (dont 4 CCFM avec canon)	9	2 349 000	
GCA/CCFS	1	355 980	
A - S/TOTAL AP 2017 / CP 2018		2 704 980	
Autorisation Programme (AP) 2018			
VSAV	1	84 000	
<i>FPTL/FPTLSR</i>	2	<i>459 000</i>	<i>51 000</i>
<i>FPTL</i>	<i>1</i>	<i>211 500</i>	<i>23 500</i>
<i>FPT</i>	<i>1</i>	<i>264 600</i>	<i>29 400</i>
<i>PC COLONNE</i>	<i>1</i>	<i>135 000</i>	<i>15 000</i>
<i>CCRL 7F5</i>	<i>1</i>	<i>- 180 000</i>	
<i>CCRL 4F5</i>	<i>1</i>	<i>- 160 000</i>	
BEAL	1	220 000	
VLM	1	50 000	
VTU1	10	250 000	
NRBCE	1	189 000	
B - S/TOTAL AP 2018 / CP 2018		1 863 100	
TOTAL VEHICULES INCENDIE ET SECOURS (A+B)		4 568 080	

Autres véhicules			
Autorisation Programme (AP) 2018			
REMORQUE DEPANNAGE PL	1		197 000
VLHR	2		52 000
<i>VLHR</i>	<i>3</i>		<i>110 000</i>
VTU 5 places	15		213 000
VL segment C	1		17 325
VL segment B	9		135 000
VPSI	1		50 000
C- S/TOTAL AP 2018 / CP 2018			774 325
TOTAL MATERIEL ROULANT CP 2018 (A+B+C)			5 342 405

B – concernant les matériels d’incendie et de secours :

Dans le cadre du dossier "fumées toxiques" lancé par le SDIS 06, plusieurs groupes de travail ont été mis en place pour répondre à la problématique.

Le groupe de travail "technique" a engagé un certain nombre d'études dont une concerne le remplacement sur intervention des tenues feu (EPI) contaminées par les fumées par des tenues propres et contrôlées provenant d'un stock tampon géré par le magasin départemental.

Il est donc proposé l'acquisition de 300 tenues feu (EPI) pour un coût estimé de 230 000 €, correspondant à un stock tampon, seul dispositif permettant une "continuité de service" indispensable.

En conséquence, il convient de modifier partiellement le programme d'équipement dans sa partie *Matériels d'incendie et de secours* comme suit (les modifications sont en italique et en gras) :

- Matériels d'incendie et de secours :

Ces matériels sont entrés dans des systèmes de gestion de parc dont les plans pluriannuels intègrent le cycle de vie complet des équipements (investissement plus fonctionnement induit jusqu'à l'élimination ou au recyclage).

Opérations	Crédits 2018 (en €)	Observations
<i>Matériels d'intervention</i>	<i>805 825</i>	
Matériels d'atelier	90 999	
Matériels logistique	39 020	
TOTAUX	935 844	

C – concernant les matériels d'impression :

D'autre part, il vous est proposé également de renouveler le parc des 32 photocopieurs ayant dépassé les 5 ans d'utilisation.

En effet, il a été constaté que la durée actuelle d'obsolescence fixée par les fournisseurs est de 5 ans. Au-delà, les fournisseurs ne souhaitent plus entretenir ces matériels et le coût de maintenance devient prohibitif, sachant que le SDIS 06 renouvelle les photocopieurs, selon la durée d'amortissement, tous les 10 ans. Il est donc financièrement plus intéressant d'acquérir de nouveaux photocopieurs que de maintenir les anciens. Le montant de l'acquisition est estimé à 94 615 €. De ce fait, la durée d'amortissement serait fixée à 5 ans au lieu de 10 ans.

En conséquence, il convient de modifier partiellement le programme d'équipement dans sa partie **Matériels d'impression** comme suit (les modifications sont en italique et en gras) :

- Matériels d'impression :

Il s'agit de la mise en œuvre de l'audit des outils d'impression du SDIS, destinée à aboutir, à moyen terme, à une économie globale d'utilisation, de l'ordre de 25 %.

Opérations	Crédits 2018 (en €)	Observations
Copieurs	24 650	Cf. audit d'impression
<i>Copieurs</i>	<i>94 615</i>	
Imprimantes	3 600	Cf. audit d'impression
TOTAL	122 865	

Le reste du programme 2018 demeure inchangé. Le montant total du programme d'équipement 2018 du budget principal ainsi modifié s'élèvera donc à 13 238 006 €. Les crédits seront inscrits au budget principal de l'exercice 2018.

La commission administrative et technique des services d'incendie et de secours, consultée sur ce dossier le 19 juin 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les modifications du programme d'équipement 2018, détaillées ci-dessus,
- de fixer la durée d'amortissement des copieurs à 5 ans.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Charles-Ange GINESY